

Commune de L'Arbresle

Rapport annuel du Service de l'Eau 2019

COMMUNE DE L'ARBRESLE



Mairie de L'Arbresle - Place Pierre-Marie Durand - CS 90005 - 69592 L'Arbresle Cedex - 04.74.71.00.00
www.mairie-larbresle.fr

Le service de l'eau est exploité en régie directe par la commune de L'Arbresle, afin de fournir aux usagers une eau présentant les qualités imposées par la réglementation sanitaire en vigueur.

La commune de L'Arbresle est à ce titre chargée de la distribution d'eau potable. L'exploitation du service de l'eau se fait dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur.

La commune achète l'eau au Syndicat Rhône Saône Turdine dont elle est membre adhérent. La commune de L'Arbresle facture l'assainissement de l'eau pour le compte du SIABA (Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de L'Arbresle).

FAITS MARQUANTS 2019

Vente / achat d'eau et rendement du réseau

Une augmentation des ventes d'eau d'environ 36 000 m³ (727 000 m³ en 2018 / 763 000 m³ en 2019) grâce à une hausse significative de notre plus gros consommateur d'eau industriel (+39 000m³).

Le niveau des ventes d'eau en 2019 a retrouvé celui particulièrement exceptionnel de 2017 (+100000m³ par rapport à 2016).

A noter que du fait de la mise en place de la mensualisation, les relevés des compteurs ménages et entreprises ont été effectués quelques semaines plus tôt, minimisant la consommation facturée.

L'augmentation des ventes d'eau (2018/2019) est de **4,95 %**.

L'achat d'eau a augmenté d'environ 20 000 m³ (823 000 m³ en 2018 / 843 000 m³ en 2019 soit + 2,43%) donc en proportion moindre par rapport à l'augmentation du volume de vente d'eau. Le rendement 2019 de réseau s'en trouve de ce fait amélioré pour atteindre la valeur de **90,61%** à comparer avec la valeur de 89,22%, de 2018.

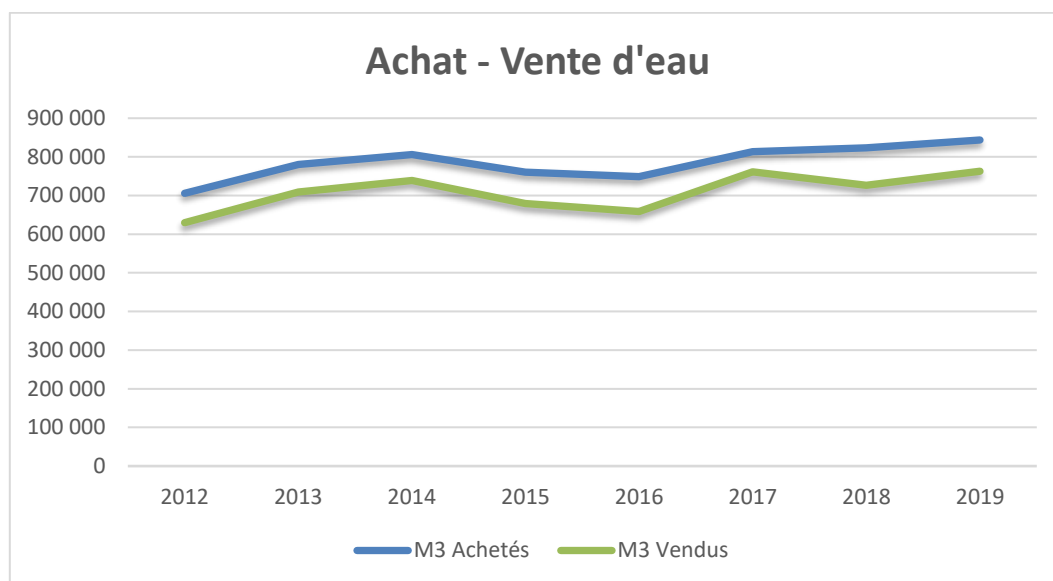
Cet objectif d'amélioration de rendement est naturellement à poursuivre et valide la gestion correcte de l'exploitation de notre réseau.

Ce résultat tient compte naturellement des pertes techniques du réseau (fuites), lavage, des consommations d'eau non facturées (poteaux d'incendie) et des dégrèvements règlementaires.

Cependant les volumes de service (lavage des réservoirs, purge du réseau..) n'ont pas été estimés et de ce fait contribuent à minimiser la valeur de ce rendement.

Les volumes achetés correspondent à une année civile, ceux consommés globalement d'octobre à octobre (en général) ce qui naturellement altère la précision de calcul du rendement. Le graphique d'évolution de ce rendement sur plusieurs années permet d'évaluer l'évolution globale de celui-ci et donc compenser cette imprécision.

En moyenne, dans notre réseau communal, circulent 2 090 m³ d'eau par jour pour alimenter les besoins en eau de nos habitants et entreprises.



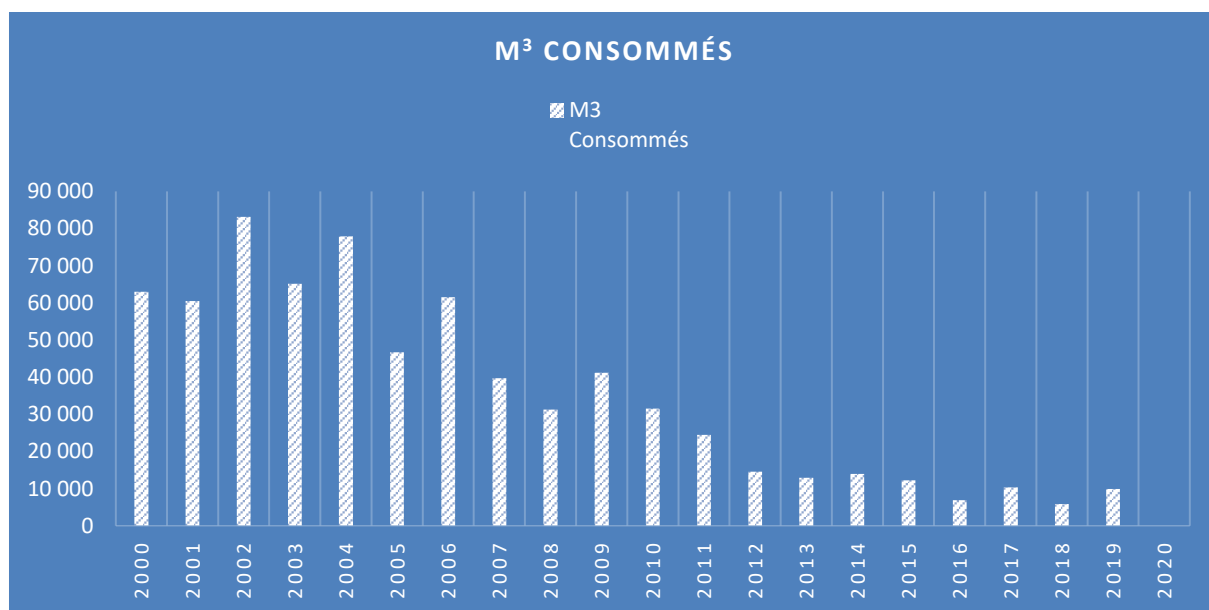
Consommation municipale en eau

La consommation des bâtiments municipaux et installations publiques est passée de 5 900 m³ en 2018 à 9 900 m³ en 2019. Cette augmentation est essentiellement due à deux fuites localisées sur les installations du stade lors des campagnes de mesure (+ 2 400 m³ sur la consommation du stade).

Les canalisations sur le stade sont vieillissantes et ont été souvent la cause de fuite ces dernières années. Un renouvellement de ces canalisations est à prévoir dans le programme travaux 2020.

La consommation des bâtiments particulièrement basse en 2018 a aussi été minorée par le blocage du compteur du groupe Lassagne (700 m³ non comptabilisés).

La tendance globale à la baisse de la courbe de consommation municipale établie depuis 2000 (voir graphique ci-dessous) démontre néanmoins que la commune est exemplaire dans sa démarche de consommation de l'eau, ce qui incite nos habitants à avoir le même comportement.



Le nombre de clients alimentés est de 3022.

Etude de transfert de la compétence distribution eau

Deux études de transfert ont été commanditées, l'une par la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle et l'autre par le Syndicat mixte Saône Turdine qui assure la production et le transport de l'eau y compris pour la commune de l'Arbresle.

Après délibération dans les conseils municipaux et conseil communautaire, le choix a été fait de ne pas transférer la compétence distribution eau à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020.

La loi Ferrand a reporté au 1^{er} janvier 2026 cette obligation de transfert pour ce qui concerne notre collectivité, sauf évolution de la loi, du Schéma départemental de coopération intercommunale ou vellétés de certains syndicats.

Devant ces incertitudes de devenir de transfert de la compétence eau durant l'année 2019, une légère baisse des investissements sur le réseau s'est opérée par rapport aux exercices budgétaires précédents, ceux-ci retrouveront leur niveau habituel en 2020.

Un chantier important de renouvellement de canalisation (180 m / 250 mm fonte) a cependant été réalisé dans la rue Jean Moulin. (110 000 € HT)

Facturation / mensualisation

Un travail de concertation avec la trésorerie principale de l'Arbresle a permis en 2019 la mise en place de la mensualisation de la facturation.

Les logiciels de gestion ont été adaptés ainsi que les procédures comptables.

Des courriers d'information et d'adhésion à la mensualisation avaient été envoyés aux abonnés.

Mensualisation planifiée et effective en 2019 avec 8 versements et 10 versements à partir de 2020.

Cette proposition de mensualisation a rencontré un vif succès auprès des Arbreslois, elle correspond à une demande croissante depuis de nombreuses années.

Plus de 640 personnes ont souhaité y souscrire en 2019.

Celle-ci permet de s'acquitter plus facilement de leurs factures et de contribuer à diminuer le nombre d'impayés.

Le montant des mensualisations est cependant à affiner pour éviter les remboursements en fin d'année, d'autant plus que ceux-ci se décomposant en deux parties eau et assainissement (et remboursés par la trésorerie à des dates différentes) n'étaient pas facilement compréhensibles pour nos habitants...à améliorer en 2020.

Qualité de l'eau potable

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence régionale de Santé.

Ces contrôles ont été effectués par un laboratoire mandaté par l'ARS tout au long de l'année 2019 (14 contrôles en bactériologie, 26 en nitrates et dureté de l'eau, 12 en pesticides, 5 en arsenic).

L'eau distribuée au cours de l'année 2019 dans la commune de l'Arbresle a présenté une bonne qualité bactériologique et est restée conforme aux limites de qualité réglementaires pour toutes les autres substances mesurées (0 non-conformité).

Communication / sensibilisation

Une sensibilisation des usagers a été réalisée régulièrement sur les supports de communication communaux afin de les inciter à économiser cette ressource naturelle indispensable qu'est l'eau.

Les demandes de réclamation (ou de dégrèvement) sur la facturation de l'eau ont été traitées dans un délai raisonnable en apportant au client les explications nécessaires en appui avec le règlement du service.

Une bonne coordination entre nos personnels (techniques, gestion /comptabilité, accueil et communication) du service de eaux favorise l'efficacité des interventions sur le terrain et le suivi des dossiers clients pour un service public attendu par nos habitants.

I – INDICATEURS TECHNIQUES

Le réseau

L'alimentation de la commune de L'Arbresle s'effectue à partir de deux points d'achat d'eau situés dans la zone industrielle de Savigny et sur le plateau des Mollières.

La distribution d'eau s'effectue par deux réseaux distincts :

Bas service :

Ce service alimente l'agglomération et il comprend 2 réservoirs de 400 m³, propriété de la commune. Le réseau de distribution comprend essentiellement une conduite de 200 mm qui emprunte la route de Sain Bel pour aboutir dans l'agglomération en un système maillé.

Haut service :

Ce service alimente le reste du territoire et fournit l'eau au réservoir du bas service.

La commune est alimentée à partir du réservoir de Bully par une colonne de 300 mm aboutissant au plateau des Mollières et par une colonne de 400 mm aboutissant lieu-dit « Grand Champ » sur Savigny. Le bouclage entre Grand Champ et les Mollières a été établi.

Le réseau d'eau de la commune est desservi par environ 35 km de canalisation principalement en fonte.

Des travaux d'aménagement d'équipements hydrauliques ont été réalisés à l'été 2017 pour pouvoir secourir mutuellement en interne les deux sous réseaux des plateaux (Savigny / Mollières).

Un stabilisateur amont/aval chemin des brosses sur la canalisation 250mm via le stade a été installé. Cette possibilité de secours est stratégique pour notre commune, elle est en basculement automatique dans le sens Mollières vers Savigny et en manuel dans l'autre sens suivant une procédure d'exploitation.

Celle-ci a montré depuis sa mise en service toute son efficacité de fonctionnement et son utilité en plusieurs occasions pour une réalimentation possible en eau.

Principales actions menées sur le réseau en 2019 :

- Renouvellement réseaux, branchements et accessoires :

- Le programme d'entretien et de renouvellement des organes spécifiques du réseau (vannes, réducteurs, stabilisateurs, ventouses, purges, boîtes à boue...), commencé en 2018, a été poursuivi en 2019.
- Réalisation de branchements neufs pour l'alimentation des clients nouveaux.
- Renouvellement de 180 mètres de canalisation fonte diamètre 250 mm dans la rue Jean Moulin pour un montant de 110 000 € HT. Ces travaux achèvent un renouvellement complet de cette canalisation réalisé sur plusieurs années (travaux imputés en RAR sur année budgétaire 2020).

- Maintenance et remise à niveau des Poteaux d'incendie

- En collaboration avec le SDMIS, la totalité des anomalies détectées lors des visites périodiques ont été corrigées. L'ensemble du parc est conforme aux exigences réglementaires.

- Poursuite du programme de renouvellement des compteurs de plus de 15 ans

- 110 compteurs ont été renouvelés dans le cadre de ce programme par des compteurs équipés d'une tête de lecture radio-relève.
- 87 % des compteurs installés chez nos clients sont télérelevables par radio.
- Les dispositions réglementaires sont respectées, en 2019 plus de compteurs dans le parc en service avec une date de fabrication antérieure à 2019.
- Les compteurs difficiles d'accès non télérelevables sont aussi inscrits dans cette démarche de renouvellement.
- L'achat de tablettes en remplacement de terminaux de saisie portable permet désormais un accès instantané sur internet des relevés des consommations dans la base de facturation.
- L'application permet aussi de collecter des informations complémentaires intéressantes types graphe de consommation, alertes...

- Campagnes périodiques de mesures de fuites

- La mise en place systématique de deux campagnes de mesures périodiques de fuites permet d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable et le suivi des paramètres techniques du réseau.
- Les fuites détectées lors de ces campagnes sont réparées en urgence si elles concernent le réseau, elles sont transmises aux clients si elles concernent des installations privées.
- La récurrence des fuites détectées dans ces campagnes de mesures nous incite après analyse à inclure des renouvellements de canalisations ou branchements dans nos programmes travaux pour éliminer ces points faibles du réseau.

- Forfaits Accès Réseaux

- 358 interventions avec application du forfait accès réseau ont été réalisées en 2019 (environ 30 par mois) avec une recette budgétaire de 7160 € (forfait à 20 € HT).
- Le principe de ce forfait « mise en service accès au réseau » a été mis en place en 2013.
- De 2013 à 2019, 2387 forfaits ont été facturés pour une recette de 47 740 € dans notre budget (environ 28 par mois).
-

- Indice de connaissance patrimoniale du réseau d'eau

	Points
Existence d'un plan de réseau	10 points
Localisation des ouvrages annexes sur plan de réseaux	10 points
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10 points
Document d'identification des secteurs où ont été réalisées des recherches de fuites	10 points
Existence d'un plan pluriannuel de travaux	10 points
Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseau	5 points

Soit un total de 55 points (sur 100)

La population

Nombre d'habitants : 6594 (INSEE, recensement de la population 2016)

Nombre d'abonnés

La tarification est la même pour tous les abonnés donc pas de distinction entre les divers types d'abonnés.

- Ménages et industriels : 3058
- Bâtiments communaux : 39 y compris compteurs des espaces verts.
- Le ratio habitant / abonné est de 2.16

Volumes vendus et achetés

A - Ménages et Industriels

2018	2019	%
720 800	752 936	4.46

B - Bâtiments communaux et installations publiques

2018	2019	%
5 872	9 909	68.75

C - Volumes achetés

2018	2019	%
823 747	843 731	2.43

D - Perte sur distribution

	2018	2019	%
Volumes achetés	823 747	843 731	2.43
Volumes distribués	726 672	762 845	4.98
Pertes	97 075	80 886	-16.68

Pourcentage de perte par rapport au volume d'eau acheté :

- 2014 : 8.30%
- 2015 : 10.69%
- 2016 : 12.04%
- 2017 : 6.50 %
- 2018 : 11.78 %
- 2019 : 9,59 %

La qualité de l'eau

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

Rapport Annuel du Service de l'Eau

Paramètres principaux de la qualité de l'eau	Indicateur de qualité	Interprétation	Taux de conformité	Nbre de contrôles	Nbre de non conformités
BACTERIOLOGIE					
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes	A	Bonne qualité	93%	14	1
Limite de qualité : 0 germe / 100 ml					

	Indicateur de qualité	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Moyenne	Maxi
NITRATES						
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.	A	Bonne qualité	mg/L	26	11,27	13,9
Limite de qualité : 50 mg/l						
ARSENIC						
Élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre	A	Bonne qualité	µg/L	5	3,2	4
Limite de qualité : 10 microgrammes/l						
PESTICIDES						
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber	B	Présence de traces de pesticides	µg/L	14	0,041	0,059
Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue						

DURETE						
Teneur en calcium et en magnésium.						
La dureté s'exprime en degré français (°f)						
Eau moyennement calcaire						
Il n'y a pas de limite de qualité						
		°f	26	25,33	27,32	

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2018. Les valeurs de certains paramètres peuvent varier en fonction de l'origine de l'eau au cours de l'année.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet www.eapotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

Sur le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr vous trouverez également plus d'informations sur les paramètres et les indicateurs de qualité.

II – INDICATEURS FINANCIERS

Le prix de l'eau

A - Type de tarification

Le tarif appliqué est un tarif binôme comprenant :

- **un terme fixe** correspondant à la rémunération des charges fixes plus la location du compteur. Pour cette dernière elle varie en fonction du diamètre du compteur,
- **un terme proportionnel** qui est fonction du volume d'eau consommé, ce tarif est le même pour tous les consommateurs.

Terme fixe

- | | |
|--------------|--------------|
| • Prime fixe | 19.20 € / an |
|--------------|--------------|

Location des compteurs au 1^{er} janvier 2019 :

• Compteur Ø 12.15.20 mm	6,72 €/an
• Compteur Ø 25.30 mm	15.52 €/an
• Compteur Ø 40 mm	25.37 €/an
• Compteur Ø 50 mm	32.49 €/an
• Compteur Ø 60 mm	62.02 €/an
• Compteur Ø 80.100.150 mm	130.45 €/an

Décision du Conseil Municipal du 27/03/2017

Terme proportionnel

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau (au 1^{er} janvier 2019) :

- de 0 à 200 m ³	1.08 € / m ³
- de 201 à 10 000 m ³	1.08 € / m ³
- de 10 001 à 50 000 m ³	0.86 € / m ³
- au-delà de 50 000 m ³	0.72 € / m ³
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0.27 € / m ³
Redevance prélèvement	0.0509 € / m ³
T.V.A.	5,50 %

Décision du Conseil Municipal du 27/03/2017

B - Facture de l'eau (sur base référence INSEE 120m³/an)

	01/01/2018	01/01/2019	Variations %
Prime fixe	19,20 €	19,20 €	0
Location compteur	6,72 €	6,72 €	0
0 à 120 m3	129,60 €	129,60 €	0
Redevance pollution	34,80 €	32,40 €	- 6.70 %
Redevance prélèvement	6,29 €	6,11 €	- 2.86 %
TVA 5.50%	10,81 €	10,67 €	- 1.31 %
TOTAL	207,46 €	204,70 €	- 1.31 %

Autres indicateurs financiers

A - Les recettes

	comptes administratifs		pourcentage par rapport total recettes		Variation en %
	2018	2019	2018	2019	2019-2018
Vente d'eau aux abonnés	760 141,58	786 398.57	78.98	83.86	+3.45
Redevances et autres taxes	90 911,39	83 920.18	9.45	8.95	-7.69
Travaux, branchements	101 134,74	47 146.7	10.51	5.03	-53.38
Droit d'accès au réseau	6 020,00	7 440	0.63	0.79	+23.59
Produits divers de gestion courante (Rémunération agence de l'Eau)	4 188,72	8 053.98	0.44	0.86	
Divers	0,01	4 818.02	0	0.51	
TOTAL	962 396,44	937 777	100	100	

B - La dette

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2019 est nul.

C - L'investissement

Des **travaux** ont été réalisés en 2019 pour un montant de **127 780.37 € HT** concernant :

- Sécurisation accès aux réservoirs	4 300.00 €
- Reprise branchement cause fuite près du Cimetière	1 329.99 €
- Renouvellement Branchement AEP plomb + Pose regard - 423 Route de Sain Bel	3 677.92€
- Remplacement Bouche à clé - Montée St Germain	633.84 €
- Renouvellements Ventouses sur divers lieux	7 798.84 €
- Renouvellement de canalisations rue jean Moulin	110 039.78 €

Des achats de **matériels spécifiques** ont été réalisés pour un montant de **24 233.14 €** :

- Achat de compteurs	20 749.15€
- Rachat équipement pour relèves des compteurs suite vol	1 380.00€
- Remplacement Coque du poteau incendie à l'école de Mollières	1 155.00€
- Equipements divers pour les besoins du service	948.99€

Les travaux et opérations programmés sur 2020 :

- Renouvellement et renforcement de de la canalisation du stade, de la salle des fêtes et divers bâtiments municipaux (400 mètres de canalisation / canalisation principale en 120 mm fonte) + installation compteurs divisionnaires (arrosage).
- Renouvellement branchements plomb (Chemin des balmes...).
- Dévoiement de réseau chemin d'Apinost.
- Poursuite du programme de renouvellement des éléments spécifiques du réseau (réducteurs, ventouses, purges, stabilisateurs...).
- Poursuite du programme de Renouvellement compteurs de plus de 15 ans et compteurs d'accès difficiles non télérelevés.
- Sécurisation Réservoirs (accès personnels / trappes).
- Réflexions sur étude schéma directeur, secours interne du centre-ville et convention SMAD.
- Renouvellement poteaux d'incendie et maintenance du parc.